

**BULLETIN D'ADHESION**  
**AU CONTRAT N° 118 270 222**

**GARANTIES COMPLEMENTAIRES « OPTION AVANTAGE »**  
**ACCIDENT CORPOREL DU LICENCIE**

Consciente du devoir d'information que la Loi fait peser sur elle et conformément aux dispositions de l'article L.321-6 du Code du Sport, la Fédération propose aux licenciés, qui le souhaitent, de souscrire des garanties complémentaires au-delà du contrat accidents corporels de base (contrat n° 118.270.222).

<b>ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS</b>	<b>OPTION AVANTAGE</b>
<b>DECES</b> < 16 ANS > 16 ANS <i>Majoration du capital de 2 500 € si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé), et par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)</i>	<b>8 000 €</b> <b>45 000 €</b>
<b>INVALIDITE PERMANENTE</b> Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation <ul style="list-style-type: none"> <li>de 1% à 60%</li> <li>de 61% à 100%</li> </ul>	<b>65 000 EUR (1)</b> <b>105 000 EUR (1)</b>
<b>REMBOURSEMENT DE SOINS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prothèse dentaire, par dent (forfait)</li> <li>- Bris de lunettes ou lentilles (forfait)</li> <li>- Prothèse auditive, par appareil (forfait)</li> <li>- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles)</li> </ul>	<b>700 EUR (2)</b> <b>700 EUR (2)</b> <b>700 EUR (2)</b> <b>1 000 EUR (2)</b>
<b>INCAPACITÉ TEMPORAIRE</b> (1) Garantie maximum 1 525 000 euros en cas de sinistre collectif (2) Ce montant s'entend par « sinistre et par année d'assurance » par assuré	<b>47 € / jour maxi 365 jours</b>

**COMMENT SOUSCRIRE ?**

Si vous souhaitez bénéficier de l'une des options, remplissez, datez et signez ce bulletin d'adhésion et renvoyez-le accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de : **MMA SARL Cabinet Michel JONDERKO - Grégory ROBERT, 19 Bld Victor Hugo CS 91017 - 30906 NIMES Cedex 2**  
Tél. 04.66.40.35.15 Email : jr@mma.fr

- A Noter : L'option «AVANTAGE » peut également se souscrire en ligne depuis l'espace assurance accessible depuis le site internet de la Fédération [www.ffjfp.org](http://www.ffjfp.org)

**L'ADHERENT (LE LICENCIE)**

NOM / Prénom :	N° DE LICENCE FEDERALE : <i>(joindre obligatoirement une photocopie)</i>	☎ : ___/___/___/___/___
Adresse :	CP : _____ Ville :	Email :
Club de rattachement :	Email du Club :	
<b>OPTION CHOISIE</b> (cochez la case)	<input type="checkbox"/> <b>OPTION « AVANTAGE » 7,00 € TTC</b>	

**PERIODE DE GARANTIE :**

Les garanties prennent effet :

- Si la souscription est réalisée en ligne → à la date de la souscription sur le site internet
- Si la souscription est réalisée par bulletin papier → à la date de la réception du bulletin et du chèque auprès de l'assureur.

**La garantie cesse de produire ses effets un mois après la fin de validité de la licence soit au 31 janvier de chaque année.**

L'ensemble des dispositions prévues dans la notice assurances du contrat de base dont le (ou la) licencié(e) déclare avoir reçu et pris connaissance trouve aussi application aux présentes garanties complémentaires à l'exception des montants de garantie.

Fait à : ..... Le : ..... Signature : (ou de son représentant légal avec nom et prénom s'il est mineur)